



**Secrétariat des conférences
intergouvernementales
canadiennes**

**2004-2005
Budget des dépenses**

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

Table des matières

Section I : Messages

Message du chef de l'organisme	3
Déclaration de la direction	4

Section II : Raison d'être

2.1 Mandat, rôles et responsabilités	5
2.2 Objectif du programme de l'organisme	6
2.3 Contexte de la planification	6
2.4 Dépenses prévues de l'organisme	7

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité	8
3.2 Résultats stratégiques, résultats escomptés, activités et ressources connexes	8

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 4.1	Source des recettes non disponibles	10
Tableau 4.1a	Renseignements sur la formule fédérale- provinciale pour le partage des frais du SCIC - Détermination des coûts de fonctionnement à partager	11
Tableau 4.1b	Renseignements sur la formule fédérale- provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quotes-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC	12
Tableau 4.1c	Renseignements sur la formule fédérale- provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC	12
Tableau 4.2	Coût net du programme pour l'année budgétaire	13
		14

Section V : Autres renseignements

Section I : Messages

Message du chef de l'organisme

La conférence intergouvernementale à caractère multilatéral est un élément capital de la fédération canadienne. Elle constitue en effet un important instrument par le truchement duquel s'effectuent des consultations, une coordination et des négociations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé par les premiers ministres canadiens en 1973. C'est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux qui assure les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales partout au Canada.

Le SCIC permet aux gouvernements d'obtenir un rapport coût-efficacité de plus en plus intéressant ainsi que des économies d'échelle. Il offre en outre les avantages rattachés à la confidentialité, à la continuité, à la neutralité et à la compétence en matière de planification et d'organisation de réunions intergouvernementales de niveau supérieur au Canada. La demande visant nos services a considérablement augmenté au cours des dernières années. En effet, nous avons servi en moyenne plus de 100 conférences au cours de chacune des quatre dernières années.

En 2004-2005, nous continuerons de fournir, dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services spécialisés aux gouvernements. La prestation de ces services sera assurée par du personnel très professionnel possédant à la fois l'expérience voulue et une bonne formation. Dans le cadre de son travail ordinaire, ce personnel continuera de mettre en œuvre des politiques et des méthodes souples et innovatrices. Il aura également recours à la technologie de pointe afin de maximiser l'efficacité et d'améliorer l'excellente qualité des services fournis à nos clients.

Le Secrétaire
Stuart MacKinnon

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004-2005 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC).

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

André M. McArdle
Secrétaire adjoint
Le 29 mars 2004

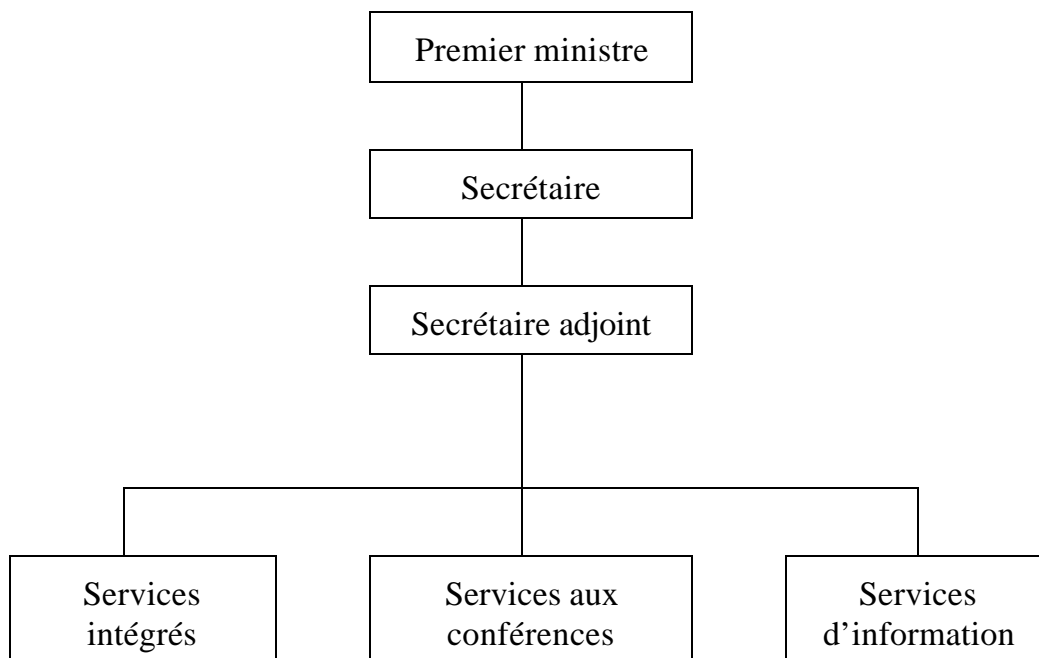
Section II : Raison d'être

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat ne comporte qu'un seul secteur d'activité consistant à assurer les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Le SCIC est un organisme du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, comme tel, il agit comme organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le Secrétaire soumet un rapport annuel à tous les gouvernements. Les activités font l'objet d'un examen par de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs. Le SCIC rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

Structure organisationnelle du SCIC



Au nombre des services offerts par le SCIC, figurent la planification et la coordination préalablement à la conférence; l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique et la prestation de services à caractère administratif ou technique, y compris dans le domaine de l'informatique.

En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements. Le Secrétariat a aussi un site Web à rayonnement mondial dans lequel on retrouve non seulement de l'information pertinente sur l'organisation et ses activités, mais surtout les communiqués rendus publics dès que prennent fin les conférences importantes que nous servons.

2.2 Objectif du programme de l'organisme

L'objectif en question consiste à : « Exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales aux niveaux les plus élevés ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles réunions, en vue de soulager les ministères clients, dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue de telles conférences, et de leur permettre ainsi de se concentrer sur les questions fondamentales. »

2.3 Contexte de la planification

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales. Il doit plutôt répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée.** Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un plus grand nombre de réunions au cours de l'exercice 2004-2005. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec quelque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis au cours des trois prochaines années pour les raisons suivantes :

- o lorsqu'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- o lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC prévue pour 110 à 120 conférences par année.

2.4 Dépenses prévues de l'organisme

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de \$)	Prévision des dépenses 2003-2004*	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 930,0	6 352,0	6 352,0	6 352,0
Total du Budget principal des dépenses	3 930,0	6 352,0	6 352,0	6 352,0
Rajustements**	2 261,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses nettes prévues	6 191,0	6 352,0	6 352,0	6 352,0
Moins : Recettes non disponibles	1 111,0	1 083,6	1 083,5	1 083,5
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	469,7	483,6	493,8	496,2
Coût net du programme	5 549,7	5 752,0	5 762,3	5 764,7
Équivalents temps plein	30	31	31	31

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Ce montant reflète les approbations obtenues depuis le Budget principal des dépenses.

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme et à un seul secteur d'activité, qui fournit des services administratifs requis pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale.

3.2 Résultats stratégiques, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Résultats stratégiques	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de \$)
<ul style="list-style-type: none">la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût	L'organisme fournira des services à toutes les conférences de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres qu'on lui demandera de servir.	Le Secrétariat continuera de revoir constamment la qualité, la quantité et la pertinence des services qu'il offre à ses clients.	6 352,0 \$
<ul style="list-style-type: none">la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai			
<ul style="list-style-type: none">des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite de conférences			
<ul style="list-style-type: none">des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie			

Section IV : Renseignements financiers

- Tableau 4.1** Source des recettes non disponibles
- Tableau 4.1a** Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Détermination des coûts de fonctionnement à partager
- Tableau 4.1b** Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quotes-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC
- Tableau 4.1c** Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC
- Tableau 4.2** Coût net du programme pour l'année budgétaire

Tableau 4.1 : Source des recettes non disponibles

(en milliers de \$)	Prévision des recettes 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
Paiements de transferts venant d'autres gouvernements	1 110,0	1 083,6	1 083,5	1 083,5
Recettes diverses	1,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 111,0	1 083,6	1 083,5	1 083,5

Tableau 4.1a : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

Détermination des coûts de fonctionnement à partager (en milliers de \$)	Prévision 2003- 2004	Prévus 2004-2005	Prévus 2005-2006	Prévus 2006-2007
Budget principal des dépenses	3 930,0	6 352,0	6 347,0	6 347,0
Budget supplémentaire				
- 2002-2003	1 100,8			
- 2003-2004	2 362,0			
Moins : Réduction budgétaire	-100,0			
	7 292,8	6 352,0	6 347,0	6 347,0
Moins : Postes exclus du partage de frais avec les provinces				
o Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux	-419,0	-424,0	-423,0	-423,0
o Frais de traduction	-442,0	-442,0	-442,0	-442,0
o Services aux locataires	-9,0	-9,0	-9,0	-9,0
o Capital	-215,0	-215,0	-215,0	-215,0
Frais totaux à partager	6 207,8	5 262,0	5 258,0	5 258,0
Répartition des frais à partager				
o Gouvernements provinciaux (50%)	3 103,9	2 631,0	2 629,0	2 629,0
o Gouvernement fédéral (50%)	3 103,9	2 631,0	2 629,0	2 629,0

Tableau 4.1b : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

Première ligne : Les montants en caractère romain ont été calculés au moyen de la formule de financement fédérale-provinciale

Deuxième ligne : Les montants en caractère italique indiquent les contributions prévues des provinces

Troisième ligne : Les montants en caractère italique gras signalent, le cas échéant, le manque à gagner lié aux contributions partielles

Quotes-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnements prévus (en milliers de \$)	Population*	Prévision 2003-2004	Prévu 2004-2005	Prévu 2005-2006	Prévu 2006-2007
Terre-Neuve-et-Labrador	1,7	52,7 52,7 0,0	44,7 44,7 0,0	44,7 44,7 0,0	44,7 44,7 0,0
Nouvelle-Écosse	3,0	93,1 49,0 44,1	78,9 78,9 0,0	78,9 78,9 0,0	78,9 78,9 0,0
Nouveau-Brunswick	2,4	74,5 38,3 36,2	63,1 63,1 0,0	63,1 63,1 0,0	63,1 63,1 0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,5	15,5 15,5 0,0	13,1 13,1 0,0	13,1 13,1 0,0	13,1 13,1 0,0
Québec	24,2	751,2 131,3 619,9	636,7 131,3 505,4	636,7 131,3 505,4	636,7 131,3 505,4
Ontario	38,2	1 185,7 355,6 830,1	1 005,2 355,6 649,6	1 003,8 355,6 648,2	1 003,8 355,6 648,2
Manitoba	3,7	114,9 30,0 84,9	97,3 30,0 67,3	97,3 30,0 67,3	97,3 30,0 67,3
Saskatchewan	3,3	102,4 102,4 0,0	86,8 86,8 0,0	86,7 86,7 0,0	86,7 86,7 0,0
Alberta	9,9	307,3 185,1 122,2	260,5 185,1 75,4	260,3 185,1 75,2	260,3 185,1 75,2
Colombie-Britannique	13,1	406,6 95,0 311,6	344,7 95,0 249,7	344,4 95,0 249,4	344,4 95,0 249,4
Sous-Total		3 103,9 1 054,9 2 049,0	2 631,0 1 083,6 1 547,4	2 629,0 1 083,5 1 545,5	2 629,0 1 083,5 1 545,5
Contribution reçue pour l'année précédente					
Alberta		0,0 55,1 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0
TOTAL		3 103,9 1 110,0 2 049,0	2 631,0 1 083,6 1 547,4	2 629,0 1 083,5 1 545,5	2 629,0 1 083,5 1 545,5

* Pourcentages calculés en se basant sur les données de Statistique Canada relatives à la population de chaque province, tirées du recensement décennal de 2001.

Tableau 4.1c : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC (en milliers de \$)	Prévision 2003-2004	Prévue 2004-2005	Prévue 2005-2006	Prévue 2006-2007
Montant des frais partagés à imputer au gouvernement fédéral	3 103,9	2 631,0	2 629,0	2 629,0
Plus :				
o Postes exclus du partage de frais avec les provinces (voir tableau 4.1a)	1 085,0	1 090,0	1 089,0	1 089,0
o Manque à gagner en raison de contributions partielles (voir tableau 4.1b)				
	2 049,0	1 547,4	1 545,5	1 545,4
	3 134,0	2 637,4	2 634,5	2 634,5
Moins :				
o Contribution reçue pour l'année précédente :				
Alberta	55,1	0,0	0,0	0,0
Coût total prévu pour le gouvernement fédéral	6 182,8	5 268,4	5 263,5	5 263,5

Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de \$)	Total
Dépenses prévues nettes	6 352,0
Plus :	
<i>Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)--	314,2
Cotisations visant la part de l'employeur à l'égard des primes d'assurances des employés et coûts payés par le SCT--	169,4
Moins :	
Recettes non disponibles	1 083,6
Coût net du programme pour 2004-2005	5 752,0

Section V : Autres renseignements

Documents de référence

Rapport sur les plans et les priorités du SCIC	2003-2004, 2002-2003
Rapport sur le rendement du SCIC	2002-2003, 2001-2002
Rapport aux gouvernements	2002-2003, 2001-2002